



## Édito

## Enfin, nos revendications avancent !

Avec le Grenelle de l'Environnement, le nouveau gouvernement s'est placé lui-même dans l'obligation de négocier avec la société civile. Pragmatiques, les associations environnementales reconnaissent que c'est la première fois qu'un gouvernement engage un tel dialogue. Vigilantes, elles refusent d'être récupérées dans une opération de communication qui ne déboucherait sur aucune mesure réelle.

Mais dans tous les cas, ne nous y trompons pas : c'est un tournant crucial et à la fois une opportunité unique. Lors de ces débats, les grandes priorités ont été identifiées. C'est sur ces priorités que l'Etat, les industriels, les élus locaux, engageront ensuite leurs efforts et leurs budgets. En un mot, la maîtrise des nuisances aériennes doit être reconnue comme une cause prioritaire.

Vous avez été sollicités tout récemment pour intervenir sur les forums Internet du GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT et maintenant nous vous invitons à participer à l'enquête publique du SCHEMA DIRECTEUR DE L'ILE DE France ( SDRIF) qui aura lieu du 15/10/07 au 8/12/07 (voir article page3).

Nos revendications progressent mais c'est encore bien insuffisant . Nous pourrions aller tellement plus vite si les citoyens croyaient en leur contre-pouvoir et acceptaient de consacrer quelques euros et quelques heures par an à la défense de leur environnement et de leur santé.

**Pascal Machuron**  
*Président de  
l'Advocnar*



### SOMMAIRE

- 1- Edito- Grenelle de l'environnement
- 2- Grenelle de l'environnement (suite) - Nos actions
- 3- SDRIF Enquête publique - Nos actions (suite)
- 4- Coup de gueule - Procédures juridiques

## Grenelle de l'environnement

**Les Groupes 1 et 3 ont rendu leur rapport. Vous trouverez en page2 la synthèse de leurs propositions concernant les nuisances aériennes. Les résultats définitifs des commissions seront connus courant novembre 2007.**

# Grenelle de l'environnement (suite)

## Groupe 1 : «Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie»

➔ Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020.

Les émissions de gaz à effet de serre n'ont cessé d'augmenter ces dernières années (+ 22 % depuis 1990).

Un ensemble de mesures, qui peuvent pour beaucoup être mises en oeuvre très vite, doit permettre d'inverser enfin cette tendance et de revenir en 15 ans au niveau de 1990, ce qui ne constituera qu'une première étape sur la trajectoire du « facteur 4 »...

➔ Rétablir le vrai coût du transport aérien dont les émissions augmentent rapidement, en l'intégrant dans le marché de quotas de gaz à effet de serre, voire par une taxe sur le kérosène augmentant le prix des trajets aériens qui sont desservis par une ligne ferroviaire à grande vitesse (par exemple sur le trajet Paris-Strasbourg, ou Paris-Londres), et en supprimant les subventions publiques aux compagnies à bas coûts (« low-cost »).

➔ Affecter une part importante des ressources de la fiscalité environnementale à l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France) pour le financement d'infrastructures de transport alternatives à la route et à l'aérien, et aux collectivités territoriales pour le financement des transports collectifs.

**Les propositions des groupes de travail sont nettement insuffisantes, c'est pourquoi à l'initiative de l'ADVOCNAR, les associations des départements 77, 78, 92, 93 et 95 ont émis une Contribution sur les conséquences environnementales et sanitaires dues au trafic aérien de Roissy CDG et du Bourget avec des propositions pour réduire ces pollutions. (vous pouvez retrouver cette Contribution sur notre site internet).**

## Groupe 3 : «Instaurer un environnement respectueux de la santé»

➔ Se donner de nouvelles ambitions pour la préservation de la qualité de l'air.

Les mesures nécessaires à un nouvel élan dans la politique de l'air pourront être formalisées dans une nouvelle loi dont la priorité sera la préservation de la santé.

➔ Fixer de nouveaux objectifs quantifiés en matière de pollution de l'air extérieur.

En plus du respect sans délai des objectifs fixés réglementairement pour les NO<sub>x</sub> et l'ozone, le groupe demande que soit fixé pour les particules fines, un objectif à terme de 10 microgrammes/m<sup>3</sup>, avec comme première étape, dont la date est à fixer, 15 microgrammes/m<sup>3</sup>.

Le collège des employeurs soutient également le principe de cette réduction des émissions et souhaite qu'il s'inscrive dans le cadre communautaire. Au-delà, certaines ONG proposent de fixer de façon volontariste des objectifs pour les 35 principaux polluants atmosphériques pour lesquels l'OMS a publié des valeurs guides.

Le groupe demande qu'un Plan Santé Transport pour les sources mobiles prenne place dans le PNSE2 (1). Un rééquilibrage vers d'autres modes de transport moins polluants, qu'il s'agisse du fret ou du transport de passagers, doit être favorisé....

(1) Plan National Santé Environnement 2

➔ Réduire les inégalités face au bruit

Le groupe considère que la résorption des « points noirs » de bruit liés aux infrastructures de transports terrestres et aériens est une priorité sanitaire et devra être obtenue dans les 5 ans à venir. La mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations, permettant la concertation, est à favoriser. La question de l'interdiction des atterrissages et décollages de nuit dans les aéroports est une question complexe ; le collège des ONG est favorable à une telle interdiction.

## Nos actions

☞ Le 16 juin, deux français partaient de Paris, un par avion, l'autre en Eurostar et deux anglais faisaient le chemin inverse pour démontrer, si besoin était, que le voyage en Eurostar est plus rapide, plus économique et moins polluant que l'avion.

☞ L'ADVOCNAR a poursuivi l'action PEB : audition par la commission de l'enquête publique, puis après la décision, lancement de l'action juridique en annulation. Poursuite du travail d'information avec l'organisation de plusieurs réunions publiques.





Le Conseil régional d'Ile de France a adopté le 15 février dernier, le projet de son Schéma Directeur (SDRIF) qui doit faire l'objet dans les prochaines semaines d'une enquête publique puis d'un avis du Conseil d'Etat. Les enjeux sont considérables puisque ce schéma, opposable à l'ensemble des documents d'urbanisme, devra réglementer l'utilisation des sols du territoire francilien jusqu'en 2030.

## Pour le Val d'Oise, cette enquête publique aura lieu entre le 15/10 et le 8/12/2007 :

- Argenteuil : Mairie et Sous-Préfecture  
- Cergy/Pontoise : Préfecture et Mairie Cergy et Sous-Préfecture de Pontoise  
- Sarcelles : Mairie et Sous-Préfecture  
- Domont, Ennery, Fossés, Franconville, Herblay, Isle Adam, Luzarches, Magny-en-vexin, Marines, Méry-sur-Oise, Montmorency, Nucourt, Persan, Roissy-en-France, Seraincourt, Vétheuil, Viarmes : Mairie  
*Habitants des autres communes : Choisir l'un des points ci-dessus. (Se renseigner sur les jours et horaires d'ouverture)*

Le SDRIF fait état des nuisances aériennes. Quatre mesures importantes, défendues par l'ADVOCNAR, ont été

proposées par le rapporteur de l'UMP Claude BODIN : 3 ont été votées à l'unanimité et 1 à la majorité simple de l'Assemblée Régionale.

Ces mesures concernent : le plafonnement intangible du nombre de mouvements à 580.000 (1) pour ROISSY CDG, l'arrêt des vols de nuit, la révision des altitudes de survol et des procédures d'approche afin de favoriser le moindre impact sonore, le transfert de toute extension éventuelle du fret aérien sur la plateforme de VATRY.

Enfin la création d'un 3ème aéroport est évoquée pour faire face à un développement futur

*(1) Sur ce point, l'ADVOCNAR n'est pas d'accord et milite sur un plafonnement à 400.000 mouvements sur CDG, associé à une augmentation de l'emport.*

Le projet de SDRIF est l'objet d'un débat politique intense au plus haut niveau de l'Etat, il est très probable qu'il sera modifié.

Pour nous, riverains, il est essentiel que dans les bouleversements qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans ce projet, les mesures concernant les nuisances aériennes ne soient pas emportées dans la tourmente.

C'est pourquoi il est important que vous alliez exprimer votre volonté de voir maintenir les mesures citées plus haut, quoiqu'il arrive pour le reste du projet du SDRIF.

Voici quelques suggestions d'inscriptions sur les registres :

1 - Le Schéma directeur engage notre avenir jusqu'en 2030. Les propositions concernant la réduction des nuisances aériennes des riverains de CDG sont essentielles pour notre santé et il est important qu'elles soient prises en compte par notre gouvernement.....

2 - Plafonnement du nombre de mouvements de Roissy à 400.000. Solution possible avec un meilleur emport et la suppression des lignes intérieures desservies par le TGV.

3 - Couvre feu comme dans beaucoup d'autres aéroports européens

4 - L'Ile de France concentre 60% du trafic aérien pour une population ne représentant que 20 % de la population nationale. Trop c'est trop, Il est temps que des mesures soient prises pour réduire les nuisances aériennes dans notre région.

5 - Pourquoi ne pas revoir l'orientation des pistes pour éviter le survol des zones fortement urbanisées sans augmenter bien entendu le nombre de mouvements .

**DEPLACEZ-VOUS !!**

## Nos actions (suite)

- ☞ Participation à deux journées de débat au niveau européen, avec l'union européenne contre les nuisances aériennes et conférence des villes survolées – Commission européenne de Bruxelles.
- ☞ Participations à diverses commissions, réunions techniques.
- ☞ Organisations de réunions publiques avec les principaux candidats aux élections législatives des 4ème, 7ème, 8ème, 9ème circonscriptions. Noter que tous les candidats soutiennent les propositions de l'ADVOCNAR. A suivre !
- ☞ Enfin nous avons oeuvré pour que soit prise en compte la problématique des nuisances aériennes au Grenelle de l'Environnement
- ☞ Début septembre de nombreux adhérents de l'ADVOCNAR ont animé des stands dans les forums associatifs du val d'oise.



